

27 Mai 1972

ARTS

Le danger pour l'Etat : une avant-garde officialisée

LES incidents qui viennent de troubler l'exposition du Grand Palais vont plus loin qu'un simple affrontement accidentel entre manifestants et policiers. Ils éclairent d'un jour brutal les rapports entre l'Etat et les artistes et le rôle que peut — ou doit — jouer l'administration dans l'épanouissement de la création artistique. La première revendication des artistes a toujours été leur droit à la plus grande liberté, tant en ce qui concerne le public que dans leurs rapports avec le pouvoir.

Depuis environ un siècle, leur combat a pris les proportions d'une constante revendication ; le premier service qu'ils demandent à l'Etat est de leur garantir cette liberté. Leur lutte contre l'académisme, la naissance successive des divers salons et, récemment, leur désir de participer aux commissions administratives ont cette signification.

Tout le problème consiste à protéger sans méconnaître ou restreindre ce besoin de liberté. En effet, on s'aperçoit aujourd'hui que la protection s'exerce difficilement sans entraîner pour corollaire un choix qui, insensiblement, conduit à prendre parti en faveur d'une tendance. Or l'Etat ne peut prendre parti sans fausser le jeu des valeurs. Dès qu'il protège, il oriente les goûts et agit sur le déroulement normal des courants. Ce phénomène est particulièrement préjudiciable en ce qui concerne l'avant-garde qui, automatiquement, cesse d'être une avant-garde et est officialisée avec tous les poncifs que cela engendre dès qu'elle est consacrée.

Ceci suffit à expliquer les bouillonnements surgis autour de l'actuelle exposition et leur vérité fondamentale au-delà des délais superficiels. Par la force des choses, l'Etat est astreint à protéger toutes les initiatives dans leur diversité et doit se refuser à lui-même une action de caractère limitatif.

Par exemple, la Biennale des Jeunes, si elle provoque des discussions, est acceptée dans la mesure où elle n'officialise rien mais constitue simplement un lieu où les artistes s'expriment librement et périodiquement et où chacun, public ou créateur, tire les conclusions qu'il veut. L'exposition du Grand Palais, au contraire, est une conclusion, un bilan, fait selon une sélection, qui engage non seu-

par Raymond COGNAT

lement ses organisateurs mais aussi l'Etat, ce qui est moins acceptable, si ce dernier ne s'ouvre pas à d'autres orientations.

L'Etat, par sa nature, ne peut que constater un état de fait ; ce sont les artistes eux-mêmes, soit individuellement par leurs expositions personnelles, ou à travers leurs groupements, leurs salons, soit par l'intermédiaire de leurs marchands, qui sont qualifiés pour faire des expériences, avec les risques d'échecs que d'ailleurs cela comporte.

De ce fait, les rapports entre les galeries et l'administration sont de caractère très complexe. Il est aussi dangereux de paraître lié aux conditions de l'exploitation commerciale de l'art qu'injuste d'en méconnaître les mérites. Non seulement les galeries prennent à leur compte — et de façon permanente — la propagande en faveur des artistes, mais elles mettent gratuitement à la disposition des organismes officiels de nombreuses œuvres, ce qui, au total, représente une immobilisation de capital considérable. Certes, en contrepartie, les « affaires culturelles », par leurs entreprises, valorisent lesdites œuvres. Il s'agit donc bien d'échanges de services, mais dans un domaine délicat, où le rôle de chacun doit être bien connu.

L'Etat n'a pas les moyens, ni moralement ni financièrement, pour s'engager efficacement, dans une activité d'exploration permanente et toujours aventurière. Prenons un exemple : la Galerie de France sert une équipe d'une vingtaine de peintres. Pour chacun d'eux, elle organise tous les ans, en France ou à l'étranger, une dizaine d'expositions ou de participations importantes dans des manifestations collectives, soit environ deux cents actions par an.

Si l'on pense que les galeries, telles Maeght ou Denise René, ne sont pas moins actives ; que d'autres, même sur un rythme plus réduit (galeries Jeanne Bucher, La Hune, Louise Léiris, La Demeure, Iolas, ou, dans une autre orientation esthétique, Maurice Garnier, la Galerie de Paris, Emmanuel David, Durand-Ruel, pour n'en citer que quelques-unes au hasard), témoignent d'une acti-

vité constante et prennent ainsi en charge la diffusion des œuvres d'art, on aboutit ainsi, pour les dix dernières années, à un total impressionnant avec lequel l'Etat ne peut évidemment entrer en compétition en ce qui concerne la découverte et la promotion des artistes. Autant l'action officielle nous apparaît restreinte, voire dangereuse, sur ce plan de la constante révélation du présent, autant elle peut être importante et efficace lorsqu'il s'agit de faciliter, d'amplifier cette action et, dans certains cas, de sanctionner quelques choix.

Vue sous cet aspect d'action complémentaire, la collaboration de l'Etat avec les artistes et les galeries peut être des plus fructueuses alors qu'elle s'épuise dans les rivalités des pseudo-découvertes. Il ne s'agit pas d'être officiellement absent, surtout à l'étranger, dans les entreprises les plus audacieuses, les plus originales, au contraire. Mais cette présence gagne à être le fait d'initiatives privées qui en acceptent les risques et qui, d'ailleurs, peuvent être encouragées par l'Etat. Ce qui est montré sous un éclairage officiel prend automatiquement un caractère plus définitif et doit donc tenir compte à la fois des différents courants et de l'audience qu'ils connaissent.

En résumé, l'Etat peut faciliter, amplifier, consacrer, et ne saurait y parvenir utilement qu'en adoptant un esprit de large éclectisme. S'il ne respecte pas ce dernier point il crée, par son pouvoir d'officialiser ce qu'il préfère, toutes les conditions favorables à la naissance et au développement d'un nouvel académisme.

Raymond Cognat.